



ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

524 B n 1
DECISION N° 524 /D/EDC/DG/DEX/DM/CAS/2026 DU 17 SEPT 2026

Portant attribution du marché relatif à la fourniture et l'installation du matériel d'auscultation et d'inspection des barrages exploités par EDC, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/EDC/CIPM/2026 du 28 juillet 2026.

Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC),

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le Décret N° 2020/244 du 04 mai 2020, portant réorganisation et fonctionnement de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le décret N° 2020/245 du 4 mai 2020 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu La Résolution N° 120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant Règles Internes de passation, d'exécution et de contrôle des Marchés de EDC ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°04/AONO/EDC/CIPM/2026 du 28 juillet 2026 pour la fourniture et l'installation du matériel d'auscultation et d'inspection des barrages exploités par EDC ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 09 septembre 2026, relatif à l'examen du rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre de l'Appel d'Offres susvisé ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **MA CLASSE SARL**, Tél : (237) 695 25 61 83, est attributaire du marché relatif à la fourniture et l'installation du matériel d'auscultation et d'inspection des barrages exploités par EDC, pour un montant de **72 980 000 (soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt mille) FCFA, Hors Taxes et 87 028 650 (quatre-vingt-sept millions vingt-huit mille six cent cinquante) FCFA Toutes Taxes Comprises**, et un délai d'exécution de 120 (cent vingt) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

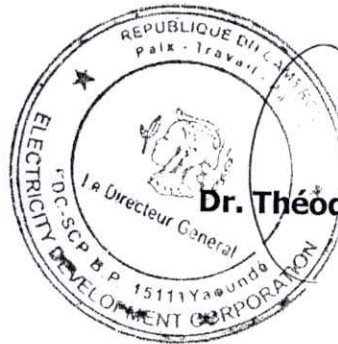


ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

RÉPUBLIQUE DU CAMÉROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

Article 2 : Le Directeur Général de l'entreprise **MA CLASSE SARL** ou son **représentant dûment mandaté** est invité à se présenter au siège de la société Electricity Development Corporation (EDC), à la **Division des Marchés, 2^{ème} étage, porte 210**, pour l'établissement dudit marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



Dr. Théodore NSANGOU

Ampliations :

- CA
- ARMP
- MINMAP
- CIPM/EDC
- Attributaire
- DM/EDC